

CCM 1st PrepCom

Déclaration de la Belgique 29 juin 2020

M. le Président,

1. Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter **plein succès** dans vos fonctions à la Présidence de la 2nd Conférence d'examen des Etats parties à la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munition (CCM). Soyez assuré du plein soutien de ma délégation.
2. La Belgique s'associe à la déclaration prononcée par **l'Union européenne** et souhaite ajouter quelques éléments à titre national.
3. Nous appuyons **l'approche de la Présidence suisse** visant à l'adoption par la Conférence d'examen de trois documents de substance, à savoir : un **document de révision du Plan d'action de Dubrovnik**, le **plan d'action de Lausanne** et une **déclaration politique**.
4. S'agissant du **Document de révision** tout d'abord, c'est un document factuel et exhaustif que nous pouvons soutenir en l'état.
5. S'agissant ensuite du **Plan d'Action de Lausanne**, ma délégation estime que les éléments proposés par la Présidence constituent une **excellente base** de négociation pour parvenir à un plan d'action ambitieux et opérationnel.

(Commentaires généraux)

6. Mon pays est d'avis qu'il est important de veiller à trouver un **équilibre entre le niveau de détail** du plan d'action (notamment dans les indicateurs choisis et leur format SMART) et la **facilité de mise en œuvre**/disponibilité des données par les Etats parties (cf. para 4).
7. Il est important également que chaque Etat partie puisse **s'approprier le plan d'action** en lien avec la situation spécifique qui est la sienne. Des *benchmarks* trop définis et s'appliquant à tous ne semblent pas appropriés.
8. La question de la **synergie avec d'autres instruments** (cf. para 6), et en particulier avec le **Plan d'action d'Oslo de la Convention d'Ottawa, doit se concevoir en premier lieu à partir de la perspective des Etats parties aux Ceux conventions**: comment mettre en œuvre de la manière la plus efficace possible les actions de deux plans d'action qui, dans la pratique, sont abordés de manière (presque) identiques par les Etats (campagnes de sensibilisation aux risques, assistance aux victimes), et comment générer des données utiles pour le suivi des deux plans d'action. Il ne **s'agit pas de créer un lien institutionnel** entre les deux

instruments mais bien de **faciliter la tâche des Etats parties** dans la mise en œuvre des deux conventions et des obligations qui en découlent.

(Commentaires spécifiques)

9. **L'objectif du plan d'action** (para 3) et la nécessité d'introduire une introduction plus politique (cf. para 7) sont des vues que nous partageons.

10. La Belgique **appuie l'idée d'une section sur les éléments transversaux** (para 9,10,11) relatifs à la mise en œuvre. Une **certaine similarité avec le travail réalisé sur les *cross-cutting elements* du Plan d'Action d'Oslo faciliterait grandement le suivi** des deux plans d'action par les Etats parties ayant des obligations vis-à-vis des deux conventions. Il nous semble que **certaines *cross-cutting elements* peuvent faire l'objet d'actions avec indicateurs** (para 12), ce qui par ailleurs est une garantie d'appropriation de ces mesures par les Etats parties.

11. **L'universalisation** reste un **défi majeur de la Convention d'Oslo** et doit faire l'objet d'une attention spécifique et d'une forte priorisation (para 13). Si la Belgique partage les propositions relatives à l'universalisation de la Convention et la promotion du respect de la norme, la **partie relative à la conformité avec la Convention (compliance, partie c) n'est pas suffisamment claire à ce stade**. Est-il pertinent de joindre dans une même partie des actions destinées aux Etats non parties et à la vérification de la conformité des Etats parties ? Nous suggérons d'introduire le point sur la conformité dans la partie relative aux mesures nationales de mise en œuvre (partie X).

12. Nous **appuyons la création d'une section spécifique sur l'éducation aux risques** (partie IV). Le lien entre *Risk Reduction Education*, les enquêtes sur les contaminations, le déminage et l'assistance aux victimes doit effectivement être souligné tout comme l'importance d'inclure la sensibilisation dans les actions humanitaires et les plans de développement. Importance de remarquer dans le plan d'action de Lausanne (également dans le chapeau de cette partie) **qu'une approche large du risque explosive (*Explosive Ordnance Risk Education*)**, au-delà des seules sous-munitions, est efficace et efficiente dans un contexte très fréquent de contamination multiple.

13. La Belgique appuie le **lien à la CRPD** au para 20.

14. Aux paras 29 et 30: la Belgique **propose de réformer quelque peu le système de coordinateurs pour mettre en place de véritables comités thématiques** (2+2 avec rotation annuelle) afin de **renforcer une plus large participation avec une diversité géographique** accrue dans le travail thématique intersessionnel. La Belgique estime également que la **priorisation du genre** (inclue dans les éléments transversaux) gagnerait en effectivité si un **point focal genre** était désigné dans chaque groupe thématique.

15. S'agissant enfin des ***questions institutionnelles et du financement de la Convention*** :

16. La **situation financière** de la Convention, et la durabilité de celle-ci, doit faire l'objet d'une attention particulière lors de la RevCon.

(Financement ISU)

17. Comme mentionné au para 6, les **financements de l'ISU ne sont pas soutenables** structurellement car ils **dépendent fortement de contributions volontaires** qui suppléent le manque de contributions des Etats parties (contributions catégorie 7a et 7b). Pour la Belgique, il n'est pas **possible de**, par les normes budgétaires en cours, **de réaliser des contributions volontaires à l'ISU**. Mon **pays ne souhaite pas faire dépendre l'équilibre budgétaire de l'ISU des contributions volontaires**, cela donne par ailleurs un signal négatif de désresponsabilisation qui pourrait avoir des effets sur d'autres instruments de désarmement.

18. Nous suggérons que le **caractère obligatoire des contributions de catégorie 7a et 7b soit renforcé** et que des mesures soient prises afin d'inciter les mauvais payeurs à régler leurs déficits.

19. Le **changement de clé de répartition** entre les contributions de catégorie 7a et 7b **peut être envisagée, tout comme la participation des Etats non parties** aux contributions de la catégorie 7a, mais **ces mesures seules ne seront pas à même de résoudre** le problème plus structurel de financement.

(Les synergies)

20. La question des synergies doit avant tout se concevoir **à partir de la perspective de l'Etat partie qui met en œuvre** les dispositions des différentes conventions.

21. Les **discussions thématiques transversales et les arrangements logistiques** afin de réduire les coûts pour les participants sont à **poursuivre**.

(Mandat de la directrice de l'ISU)

22. Bien que **nous comprenions** les arguments plaçant pour un **prolongement du contrat du directeur de l'ISU** qui permettrait de s'aligner sur le modèle en place dans d'autres unités d'appui (4+4), nous pensons que la **modification des règles** en milieu du mandat d'un directeur en place (déjà prolongé hors dispositions prévues par les règles en cours) **nuirait à l'image de l'ISU et au principe de renouvellement et de rotation**. Nous pouvons appuyer l'adoption de la règle des 4+4 lors de la RevCon mais **plaidons pour le maintien de la fin du contrat du directeur de l'ISU en 2021**.

Je vous remercie M. le Président.